

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# IN AQUA VERITAS

Comprendre les enjeux liés à l'eau avec Amundi - KBI Aqua ISR

N°3 | Octobre 2022

## VUE D'ENSEMBLE

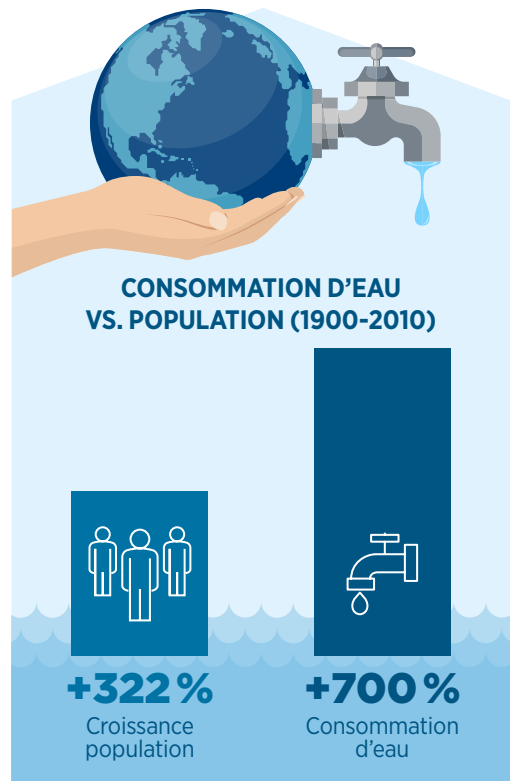
### Réduire la demande et le gaspillage d'eau

L'eau est disponible en quantité limitée alors que sa consommation ne cesse d'augmenter, celle-ci progressant deux fois plus vite que la croissance de la population mondiale lors du siècle dernier<sup>1</sup>.

L'eau joue un rôle essentiel dans notre quotidien. Elle est évidemment vitale à l'Homme mais est aussi une composante clé dans la fabrication des aliments, dans l'industrie ou encore dans la production d'électricité. Plus de 70 % de l'eau douce est utilisée pour l'agriculture, 20 % pour l'industrie et seulement 10 % pour l'usage domestique<sup>2</sup>.

La pression démographique mais également l'augmentation du niveau de vie, l'urbanisation et l'industrialisation sont autant de tendances qui viennent accélérer la consommation d'eau et accentuer le déséquilibre entre une offre limitée et une demande en hausse.

Il est aujourd'hui urgent de trouver des solutions pour réduire la consommation d'eau ainsi que son gaspillage dans notre quotidien et ceci pour toutes les parties prenantes, à savoir les foyers domestiques, l'industrie et l'agriculture. Ce stress de la demande se traduit par des dépenses dans les infrastructures d'eau et les nouvelles technologies pour les réseaux de distribution, le traitement des eaux usées, l'irrigation ou encore le soutien à la production industrielle.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**En 2017, la consommation moyenne quotidienne des Français était de 146 litres<sup>3</sup>. L'Organisation mondiale de la Santé a défini le minimum vital à 20 litres par jour pour répondre aux besoins fondamentaux d'hydratation et d'hygiène personnelle et à 100 litres pour un réel confort<sup>4</sup>. Les pays développés se situent donc bien au-dessus de ces seuils.**

Les services d'électricité sont parmi les industries qui consomment le plus d'eau. À titre d'exemple, le refroidissement des centrales électriques représente 31% de la consommation d'eau en France en 2018<sup>5</sup>.

Environ 15 000 litres d'eau sont nécessaires pour 1 kilogramme de bœuf contre 322 litres pour 1 kilogramme de légumes<sup>6</sup>.

Sources :

- <https://gmd.copernicus.org/articles/9/175/2016/gmd-9-175-2016.pdf>
- [https://www.globalagriculture.org/fileadmin/files/weltagrarbericht/Weltagrarbericht/13Wasser/2016WorldData-Withdrawal\\_eng.pdf](https://www.globalagriculture.org/fileadmin/files/weltagrarbericht/Weltagrarbericht/13Wasser/2016WorldData-Withdrawal_eng.pdf)
- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/eau-et-milieus-aquatiques-les-chiffres-cles-edition-2020-0>
- <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/la-consommation-deau-domestique-est-elle-la-meme-a-travers-le-monde/#:~:text=Quantit%C3%A9%20minimale%20d'eau%20%3A%20les%20recommandations%20de%20l'OMS&text=Pour%20vivre%20d%C3%A9cembre%20%3A%2050%20litres,par%20personne%20et%20par%20jour>
- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/eau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2021>
- <https://waterfootprint.org/en/water-footprint/product-water-footprint/water-footprint-crop-and-animal-products/>

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus ou au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE



## Ça fuit !

**Une autre problématique de la hausse de la consommation d'eau provient du gaspillage lié aux fuites d'eau.**

20 % des volumes d'eau potable sont, en France, perdus à cause de fuites<sup>7</sup>, ce qui signifie concrètement que sur cinq litres d'eau distribués dans le réseau, un litre n'arrive jamais jusqu'au robinet du consommateur.

14 à 18 % en moyenne du total de l'eau potable traitée quotidiennement aux États-Unis sont, quant à eux, perdus à cause des fuites, certains systèmes d'approvisionnement en eau signalant même des taux de pertes supérieurs à 60 %<sup>8</sup>.

En cause : un réseau de distribution vieillissant. En effet, une grande partie des infrastructures liées à l'eau ont été construites il y a plusieurs décennies et sont aujourd'hui vétustes. Or, les investissements requis pour réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration notable des réseaux sont largement insuffisants. Le problème est d'autant plus prégnant que ces infrastructures font face à de nouveaux défis en matière de sécurité et de pénurie d'eau mais aussi de réchauffement climatique.

Il faut dire que les défis sont immenses. Les réseaux sont enfouis sous terre, ce qui ne facilite pas le repérage des fuites. Remplacer les équipements coûte cher. Toutefois, de nombreuses entreprises travaillent sur des solutions. De nouvelles technologies permettent

par exemple d'inspecter les tuyaux et réseaux d'eau grâce à des capteurs intelligents et acoustiques pour repérer et réparer plus rapidement et plus efficacement les infrastructures hydrauliques.

Le problème existe également dans nos maisons. Il est difficile de repérer une fuite d'eau, les dégâts peuvent être significatifs et la facture élevée. Les compteurs intelligents ou des équipements de plomberie efficaces liés à l'intelligence artificielle sont autant de nouvelles solutions proposées pour lutter contre le phénomène. La première permet de surveiller le débit d'eau et donc, de relever une consommation anormale suite à une fuite. La seconde permet de surveiller, contrôler et de couper l'eau dans la maison à distance via un smartphone par exemple.



7. <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/eau/isr-rse/en-france-20-du-reseau-d-eau-fuit-et-c-est-un-probleme-ecologique-148759.html>

8. <https://www.mckinsey.com/industries/electric-power-and-natural-gas/our-insights/us-water-infrastructure-making-funding-count>

ÉCLAIRAGE

## L'eau : une opportunité d'investissement



La sécheresse a atteint une intensité inédite en Europe cet été, occasionnant de gigantesques incendies et des pénuries d'eau généralisées.

Bien que des mesures temporaires de restriction aient été mises en place, cet épisode renforce le besoin de gérer et protéger de manière durable cette ressource.

Acteur pionnier en matière d'investissement responsable, Amundi propose des solutions d'investissement pour donner du sens à votre épargne et vous permettre d'investir dans les sociétés agissant sur la thématique de l'eau, enjeu économique mondial.



### ZOOM

## Amundi - KBI Aqua ISR



KBI Global Investors investit dans la thématique de l'eau depuis 2000 et a lancé, en collaboration avec Amundi, Amundi - KBI Aqua ISR en 2016. Le fonds investit dans des actions d'entreprises internationales qui fournissent des solutions pour pallier et prévenir la pénurie d'eau.

KBI Global Investors construit un univers d'investissement propriétaire autour de la chaîne de valeur de l'eau. Deux critères sont nécessaires pour être inclus dans l'univers :



Fournir une solution aux défis liés à l'eau.



Répondre aux critères de chiffre d'affaires lié à l'eau.

L'équipe de gestion se concentre uniquement sur les sociétés qui remplissent au moins un des critères suivants de chiffre d'affaires :



Réaliser une part significative (50% ou plus) de son chiffre d'affaires directement dans des activités liées à l'eau.



Réaliser au moins 10% de son chiffre d'affaires directement dans des activités liées à l'eau ET être considéré comme leader dans cette activité.

L'univers final comprend environ 160 titres avec une capitalisation boursière totale de 794 milliards de dollars américains.



**INFORMATIONS IMPORTANTES : AMUNDI - KBI AQUA ISR**

**Durée de placement recommandée**



**Profil de risque et de rendement (SRRI)**

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible



À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

**RISQUES**

Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital. L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (prospectus et DICI).

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.
- **Risque actions** : si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
- **Risque sectoriel** : il s'agit du risque lié à la concentration des investissements du FCP dans le secteur de l'eau. En cas de baisse de ce secteur, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière importante.
- **Risque discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité qui, pour l'OPCVM, est quasi nulle. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser marginalement.
- **Risque lié aux obligations convertibles** : il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en

cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à la surexposition** : l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut augmenter le risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM par rapport au risque lié à l'investissement dans les titres (hors dérivés) du portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : l'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.
- **Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)** : l'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).
- **Risque juridique** : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.
- **Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**RETROUVEZ TOUTES LES DÉFINITIONS DES TERMES FINANCIERS UTILISÉS DANS CE DOCUMENT SUR NOTRE SITE : LEXIQUE**

**AVERTISSEMENT**

Ce document est un support marketing. Veuillez vous référer au prospectus/document d'information et au DICI du fonds avant d'envisager d'investir dans le fonds. Le présent document contient des informations concernant Amundi-KBI Aqua ISR (Part C – FRO013216207) agréé aux fins de distribution/commercialisation au public et enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France. La société de gestion du fonds est Amundi Asset Management, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris. Le prospectus du fonds, ainsi que le document d'information déposé pour l'investisseur sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion ou à l'adresse [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou, pour les fonds luxembourgeois, à l'adresse [www.amundi.lu](http://www.amundi.lu) ou auprès de l'adresse de correspondance centralisée d'Amundi Funds SICAV et Amundi Index Solutions : CACEIS Bank SA, 1-3, place Valhubert -75013 Paris, France et pour la SICAV First Eagle : Société Générale S.A., 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Ce document revêt un caractère purement informatif. Il ne s'agit pas d'une recommandation ni d'une analyse ou d'un conseil de nature financière et il ne tient pas lieu de sollicitation, d'invitation ou d'offre à acheter ou à vendre le fonds dans un quelconque territoire où une telle offre, sollicitation ou invitation serait contraire à la loi. Les présentes informations ne sont pas autorisées à être distribuées aux États-Unis et dans ses territoires et possessions, ni à toute personne américaine (« U.S. Person ») au sens de la définition du prospectus des fonds, et ne constituent pas une offre d'achat ni une sollicitation d'une quelconque offre d'achat de titres ou de services. Le fonds n'a pas été enregistré aux États-Unis selon la Loi sur les sociétés d'investissement (Investment Company Act) de 1940 et les parts du fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis selon la Loi sur les titres (Securities Act) de 1933. De ce fait, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où cela est autorisé et aux personnes qui peuvent en disposer sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui exigeraient l'enregistrement d'Amundi ou de ses filiales dans ces pays. Investir comporte des risques. La performance passée n'est pas une garantie ni un indicateur des résultats futurs. La performance d'investissement et la valeur du principal d'un investissement dans le fonds peuvent varier à la hausse comme à la baisse et peuvent causer la perte des sommes initialement investies. Avant de prendre une décision d'investissement, chacun est tenu de demander l'avis d'un professionnel afin de déterminer si le placement envisagé est approprié et quels sont les risques qu'il véhicule. Il revient aux investisseurs de lire la documentation légale en vigueur, tout particulièrement le prospectus du fonds. Les souscriptions au fonds ne pourront être acceptées que sur le fondement du dernier prospectus et/ou document d'informations clés pour l'investisseur. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en anglais sur la page réglementation à l'adresse <https://about.amundi.com/Metanav-Footer/Footer/Quick-Links/Legal-documentation>. Les informations sur les aspects liés à la durabilité sont disponibles à l'adresse <https://about.amundi.com/MetanavFooter/Footer/Quick-Links/Legal-documentation>. Veuillez noter que la société de gestion peut dénotifier les dispositions prises pour la commercialisation des parts/actions du Fonds dans un État membre de l'UE pour lequel elle a fait une notification. Sauf indication contraire, les informations contenues dans ce document sont valables à octobre 2022. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Date de publication : octobre 2022.

Amundi Asset Management - Société par Actions Simplifiée de droit français, agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro Siren 437 574 452. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et le cas échéant, l'investisseur peut exercer le droit d'accès aux données à caractère personnel que Amundi Asset Management possède à son sujet ou le droit de les faire rectifier ou supprimer. Réalisation : Atelier Art'6 - Crédits photo : ©Istock.